



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Marcellin

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donnée, par la soussignée, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité, que;

À la séance ordinaire du 4 mai 2026 a été adopté le règlement no. 2026-386, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures et jours d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à St-Marcellin, le 5^{ème} jour de mai 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
Ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six (2026).

Nathalie Chouinard
Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Chouinard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés entre 8 h 30 et 16 h 00, ce 5^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de mai deux mille vingt-six (2026).

Nathalie Chouinard, Dir. gén. / Greffière/Très.